

**POLICE COLLECTIVE  
COUVERTURE EN RESPONSABILITÉ CIVILE  
COURSIERS DE GROUPE  
CONDITIONS GENERALES**

TABLE DES MATIÈRES

<b>CONDITIONS GENERALES .....</b>	<b>1</b>
COMMENT CONTACTER L'ADMINISTRATEUR.....	2
<b>CE QUI EST COUVERT .....</b>	<b>3</b>
1. RESPONSABILITÉ CIVILE : DOMMAGES CORPORELS ET DOMMAGES ACCIDENTELS.....	3
2. RESPONSABILITÉ CIVILE : DOMMAGES CAUSÉS AUX MARCHANDISES .....	3
3. RESPONSABILITÉ CIVILE : DOMMAGES IMMATÉRIELS PURS .....	3
4. PROTECTION JURIDIQUE/DÉFENSE EN JUSTICE.....	3
<b>DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>6</b>
COMMENT DÉCLARER UN SINISTRE .....	6
RÉCLAMATIONS.....	6
APPLICATION DES SANCTIONS .....	7
FRAUDE .....	8
PROTECTION DES DONNÉES .....	8
MODIFICATIONS QUE <i>NOUS</i> EFFECTUONS.....	9
DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES.....	9
DÉFINITIONS.....	10



Arranged in partnership with Tribe Advisory



En contrepartie du versement de la prime, **Nous** fournirons la couverture décrite dans la présente **Police Collective** au **Titulaire de Police Collective**, à ses **Sociétés Affiliées** et à chaque **Personne Assurée**. Le **Titulaire de Police Collective** et ses **Sociétés Affiliées** informent clairement chaque **Personne Assurée**, dans le contrat de coursier, de la présente **Police Collective**, et lui transmettent tous les documents adéquats à ce propos.

LA PRÉSENTE **POLICE COLLECTIVE** EST DESTINÉE À PROTÉGER LA **PERSONNE ASSURÉE** DANS LE CADRE DE SA **RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE** PENDANT LE **TEMPS DE COUVERTURE**.

La présente **Police Collective** se compose de ce qui suit :

1. Les Conditions Générales de Police Collective Couverture en Responsabilité Civile Coursiers de groupe (**la Police Collective**), qui énonce entre autres ce qui est couvert et ce qui ne l'est, les autres conditions de la police, comment déclarer un sinistre, comment rédiger une réclamation et d'autres informations importantes ;
2. Les Conditions Particulières de la **Police Collective** qui énonce ce qui est couvert et l'indemnité y afférente ;
3. Tout(tous) avenant(s).

Il est conseillé de lire conjointement la présente Police Collective Couverture en Responsabilité Civile Coursiers de groupe, les Conditions Particulières de la **Police Collective** et tout (tous) avenant(s), et les conserver dans un endroit sûr où ils seront disponibles pour examen par chaque **Personne Assurée**.

Certains mots ont une signification spéciale partout où ils apparaissent en italique gras (à l'exception des titres de paragraphes) et sont repris dans les « Définitions » à la fin de ce document.

## Comment contacter l'Administrateur

La présente **Police Collective** est gérée par l'**Administrateur** qui **Vous** aidera, ainsi que les **Personnes Assurées**, pendant la **Période d'Assurance** de la présente **Police Collective**, à répondre à toutes les questions que **Vous** et les **Personnes Assurées** pourraient avoir sur la présente **Police Collective**, et s'occupera de la déclaration de sinistre de la **Personne Assurée**.

Si **Vous** ou les **Personnes Assurées** avez des handicaps rendant la communication difficile, veuillez le signaler à l'**Administrateur**, qui se fera un plaisir de vous aider.

Si **Vous** ou les **Personnes assurées** souhaitez discuter de la présente **Police Collective**, ou si la **Personne Assurée** désire présenter une déclaration de sinistre ou discuter d'une déclaration de sinistre en cours, **Vous** ou la **Personne Assurée**, pouvez contacter l'**Administrateur** ; vous trouverez les informations de contact ci-dessous :

Par courriel	Par téléphone
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX contact@qover.com  POUR LES DÉCLARATIONS DE SINISTRE  <a href="http://deliveroo.qover.com">http://deliveroo.qover.com</a>	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX +32.2.588.25.50 De 9 h à 16 h
Via le site web	Par courrier postal
<a href="http://www.qover.com">www.qover.com</a>	<b>QOVER SA/NV</b> Rue du Commerce, 31 – 1000 Bruxelles – Belgique

Toute communication avec **Vous** ou la **Personne Assurée** se fera en français, en néerlandais ou en anglais, à **Votre** choix ou celui de la **Personne Assurée**. Veuillez essayer de contacter l'**Administrateur** par courriel quand c'est possible.

## Critères d'éligibilité

La **Personne Assurée** peut prétendre à une couverture, en vertu de la présente **Police Collective** si :

- a. elle a moins de 74 ans ;
- b. elle est en séjour régulier et est autorisée à **Travailler** dans le pays de couverture, conformément aux Annexes des Conditions Particulières de la **Police Collective**;
- c. elle est affiliée à une sécurité sociale ;
- d. elle est en possession d'un contrat de coursier valable avec le **Titulaire de la Police Collective** et/ou ses **Sociétés Affiliées** pour effectuer des livraisons ; et
- e. elle a entrepris au moins une livraison au cours des 30 jours derniers jour ;
- f. elle a payé la franchise ;
- g. elle garantit d'entretenir son **Vélo** et/ou **Vélo Electrique** s'ils sont en bon état de fonctionnement ;
- h. elle se conforme aux exigences imposées par toute autorité légale ; et
- i. elle fait preuve de diligence et maîtrise lorsqu'elle effectue des livraisons en faveur du **Titulaire de la Police Collective** et/ou ses **Sociétés Affiliées**.

Le Remplaçant est couvert sous la **Police Collective**, et il est ainsi considéré comme **Personne Assurée** si celui-ci a été approuvé par la **Personne Assurée**, répond aux obligations de « l'accord de coursier fournisseur » de **la Personne Assurée** et se conforme aux critères d'éligibilités mentionnées ci-dessus (a, b, c, f, h & i).

## Ce qui est couvert

Dans les **Limites Géographiques** et du **Temps de Couverture**, la **Personne Assurée** est couverte :

- a. Pendant qu'elle utilise son **Vélo, Vélo Electrique** et
- b. Quand elle va retirer ou livre à pied une commande placée chez Deliveroo (qu'elle ait utilisé un **Vélo** ou un véhicule à moteur immatriculé avant ou après d'en descendre)

pour la Responsabilité civile décrite ci-dessous et la Défense en Justice.

### 1. Responsabilité civile : Dommages Corporels et Dommages Accidentels

**Nous** réglerons le montant repris dans le Tableau des Prestations ci-dessous pour :

- a) Tout Dommage Corporel Accidentel occasionné à un **Tiers** ;
- b) Tout Dommage Accidentel aux biens matériels d'un **Tiers**, qui découle de l'utilisation et/ou de la propriété du **Vélo**, du retrait ou de la livraison à pied d'une commande placée chez Deliveroo, ou lorsque le remplaçant peut y prétendre légalement pendant le **Temps de Couverture**.

### 2. Responsabilité civile : Dommages causés aux Marchandises

**Nous** réglerons, jusqu'au montant maximum repris dans le Tableau des Prestations ci-dessous, tout dommage causé aux **Marchandises**, qui sera évalué au moment de la survenance du dommage.

### 3. Responsabilité civile : Dommages immatériels purs

**Nous** réglerons, jusqu'au montant maximum repris dans le **Tableau des Prestations** ci-dessous, tout dommage moral causé à un **Tiers**, en ce compris toute perte financière résultant de l'incapacité à exercer un droit, l'interruption d'un service fourni par une personne ou un élément, ou toute perte de revenu qui en résulte, en l'absence de tout **Dommage Corporel** ou de tout **Dommage Accidentel**.

### 4. Protection juridique/défense en justice

**Nous** réglerons, jusqu'au montant maximum repris dans le Tableau des Prestations ci-dessous, les frais de défense en justice liés à tout litige ou toute procédure judiciaire concernant une livraison, intentée contre la **Personne Assurée**, avec notre approbation écrite, et si la date de prise d'effet du litige ou de la procédure judiciaire tombe dans la période couverte par l'assurance. Cela comprend les frais de recherche, d'expertise, d'avocat, d'huissier de justice et les procédures devant les tribunaux du pays de

La **Personne Assurée** a la liberté de choisir, pour défendre ou servir des intérêts, un avocat ou toute autre personne ayant les qualifications requises par la loi applicable à la procédure.

Chaque fois que surgit un conflit d'intérêts avec **Nous**, la **Personne Assurée** a la liberté de choisir, pour la défense de ses intérêts, un avocat ou, si elle le préfère, toute autre personne ayant les qualifications requises par la loi applicable à la procédure.

## TABLEAU DES PRESTATIONS

Description de la Garantie	Valeur assurée	Franchise
<b>Responsabilité civile : Dommege Corporel</b>  Et/ou <b>Dommege Accidentel</b>	5 000 000 EUR par sinistre par an	x
<b>Responsabilité civile :</b> Dommages causés aux <b>Marchandises</b>	5 000 EUR par sinistre par an	x
<b>Responsabilité civile :</b> Dommages immatériels Purs	250 000 EUR par sinistre par an	x
Protection juridique/Défense en justice	7 500 EUR par sinistre par an	x

**Attention**

Lorsqu'un Coursier fait appel à un Remplaçant (en désignant quelqu'un d'autre pour effectuer des livraisons en son nom et utilisant son compte Deliveroo), le Remplaçant doit respecter les conditions générales de « l'accord de coursier fournisseur » ainsi que répondre aux obligations de la **Personne Assurée** sur le recours à un Remplaçant par les Coursiers.

Afin que le Remplaçant soit couvert, la **Personne Assurée** devra répondre aux obligations suivantes :

- Le Coursier actif doit avoir un contrat avec Deliveroo par le biais d'un « accord de coursier fournisseur » valide au moment du remplacement ;
- Le Coursier doit prouver que toutes les conditions de « l'accord de coursier fournisseur » sur le recours à un Remplaçant sont respectées ;
- Le Coursier doit fournir la preuve que le Remplaçant est autorisé de travailler dans le pays spécifié dans l'accord de coursier fournisseur.

Si le Coursier ne respecte pas les conditions ci-dessus, **Nous** refuserons de couvrir le Remplaçant.

**Ce qui n'est pas couvert**

**Nous** ne paierons pas pour :

- i) Toute responsabilité survenant en dehors du **Temps de Couverture** ;
- ii) Toute franchise prévue dans la **Police Collective** ;
- iii) La responsabilité découlant de la perte du, ou du dommage au, bien qui appartient **à la Personne Assurée** (en ce compris, mais non limité, le **Vélo** de la **Personne Assurée**), dont **ils s'occupent**, détiennent ou contrôlent;
- iv) La responsabilité civile automobile ;
- v) Tout sinistre pour lequel la **Personne Assurée** a droit à être indemnisé par une autre source ;
- vi) Tout sinistre où des dommages à caractère punitif, exemplatifs ou des dommages aggravés en raison du comportement de la **Personne Assurée** sont mis à **Votre** charge ;
- vii) Toute responsabilité pour **Dommege Corporel** ou **Dommege Accidentel** :
  - a. Découlant de la propriété, de la possession, de l'utilisation, de l'occupation de terres ou de bâtiments ;
  - b. Découlant de la propriété, de la possession ou de l'utilisation de véhicules à moteur (à l'exception des **Vélos Electriques** ou **Scooter**), de yachts, d'embarcation à moteur, d'avion de tout type, d'animaux ou d'armes à feu et d'armes.
- viii) Toute responsabilité impliquant l'utilisation du **Vélo** ou **Vélo Electrique** à des fins sportives, de course ou hors route ou à des fins de poursuite.
- ix) Si la **Personne Assurée** est connectée à l'application de coursier Deliveroo, mais n'a pas été « disponible » pendant une heure ou plus (les **Personnes Assurées** sont toujours couvertes pendant la première heure quand elles sont connectées) ;
- x) Toute responsabilité résultant d'un **Équipement de Travail** ou d'un **Vélo** ou **Vélo Electrique** défectueux en raison d'un manque d'entretien ;
- xi) Toute responsabilité pour le mauvais fonctionnement ou la panne de tout **Vélo Electrique** en raison d'un manque d'entretien ;
- xii) Tout sinistre causé intentionnellement ou par une faute lourde de la **Personne Assurée** pendant le retrait ou la livraison d'une commande placée chez Deliveroo. Sont considérés comme fautes lourdes les risques inhérents ou dommages résultant de faits ou d'actes commis en méconnaissance délibérée des droits d'autrui, des règles de l'art et / ou des usages de la profession, des dispositions légales, réglementaires et / ou administratives en vigueur;
- xiii) Tout dommage subi par la **Personne Assurée**.
- xiv) Tout sinistre pour lequel une assurance complémentaire est exigée.

Sont en outre également exclus :

- i) Tout acte de fraude ou de malhonnêteté de la part de la **Personne Assurée** ou de toute personne agissant en son nom ;
- ii) La guerre, l'invasion, le terrorisme, les actes d'ennemis étrangers, les hostilités (que la guerre soit déclarée ou pas), la guerre civile, la rébellion, la révolution, l'insurrection, le coup d'État militaire ou le pouvoir usurpé, les radiations ionisantes ou la contamination par la radioactivité de tout combustible nucléaire ou de tout déchet nucléaire provenant de la combustion de combustible nucléaire ;
- iii) Les propriétés radioactives, toxiques, explosives ou dangereuses de tout assemblage nucléaire ou d'un de ses composants ;
- iv) Les ondes de choc d'un avion ou de tout autre appareil aérien volant à des vitesses supersoniques ;

- v) Le suicide, la tentative de suicide ou toute blessure infligée volontaire du fait de la **Personne Assurée** ou si elle se met elle-même inutilement en danger (sauf si elle essaie de sauver une vie humaine)
- vi) L'utilisation de solvant, être sous l'influence de l'alcool ou de médicaments, hormis ceux prescrits par un médecin agréé et ceux prescrits pour assuétude à la drogue ;
- vii) Le fait de se livrer à des activités criminelles.

## Dispositions générales

### Comment déclarer un sinistre

La **Personne Assurée** doit, dès que possible et en tout cas dans les 8 jours, **Nous** donner avis de la survenance du sinistre.

Pour déclarer un sinistre, la **Personne Assurée** devra fournir sans retard à l'**Administrateur** tous les documents qui **Nous** permettront d'établir les circonstances et fixer l'étendue du dommage.

**Nous Nous** réservons le droit de vérifier les déclarations qui **Nous** ont été faites et les réponses fournies à **Nos** demandes.

La **Personne Assurée** doit veiller aux points suivants lorsqu'elle déclare un sinistre :

- a) Fournir une pièce d'identité et « l'accord de coursier fournisseur » de Deliveroo ;
- b) **Nous** fournir la preuve, l'assistance et la coopération, ou à l'**Administrateur**, pour établir les circonstances du dommage, et **Nous** aider à obtenir les déclarations de témoins ou tout autre rapport (y compris les données de traçabilité Deliveroo au moment du dommage).
- c) **Nous** envoyer toute réclamation, citation ou assignation dès réception, et en tout cas dans les 48 heures de leur signification, notification ou remise, sous peine, en cas de négligence, de dommages et intérêts en réparation du préjudice que **Nous** aurions subi. ;
- d) **Nous** informer par écrit de toute enquête prochaine pour poursuites ou de toute enquête pour accident mortel dès que la **Personne Assurée** en prend connaissance.

A moins que la **Personne Assurée** ne soit couverte par une autre assurance, la **Personne Assurée** sera couverte contre les dommages pour autant qu'ils surviennent durant le **Temps de Couverture**. Le présent contrat d'assurance ne prévoit le versement d'une indemnité que lorsque toutes les autres polices d'assurance existantes auront répondues. La somme totale de l'indemnité accordée à la **Personne Assurée** ne peut jamais dépasser le montant total des dommages réclamés.

### Réclamations

Que faire en cas de réclamation?

Nous avons la volonté de **Vous** apporter en permanence, ainsi qu'aux **Personnes Assurées**, la meilleure qualité de service.

Des mécontentements peuvent cependant survenir au cours de la relation entre **Vous** ou la **Personne Assurée** et **Votre** assureur, et nous restons à l'écoute de toute réclamation.

Si **Votre** réclamation ou celle de la **Personne Assurée**, porte sur la gestion de votre contrat ou la gestion d'un sinistre, consultez tout d'abord votre gestionnaire assurance en composant le n° +32.2.588.25.50 (prix d'un appel local depuis un poste fixe – entre 9 h et 16 h)

Courriel : [complaints@qover.com](mailto:complaints@qover.com)  
Courrier : QOVER SA/NV  
Département médiation  
Rue du Commerce 31, 1000, Bruxelles  
Belgique

**Vous** ou la **Personne Assurée** peuvent également s'adresser à Wakam, en écrivant à l'adresse suivante :

**Wakam**  
Service Réclamations  
120-122 Rue Réaumur  
TSA 60235  
75083 PARIS Cedex 02

Wakam s'engage à accuser réception de **Votre** correspondance ou celle de la **Personne Assurée** dans un délai de 10 jours ouvrables (sauf si Wakam vous a déjà apporté une réponse au cours de ce délai), et à traiter **Votre** réclamation ou celle de la **Personne Assurée** dans un délai maximal de 60 jours ouvrables à compter de la réception de Votre courrier.

Finalement, vous pouvez saisir par écrit l'Ombudsman des Assurances en Belgique. Voici ses coordonnées :

**Ombudsman des assurances**  
Square de Meeûs 35  
1000 Bruxelles  
Belgique

Téléphone : +32.2.547.58.71  
Fax : +32.2.547.59.75  
Courriel : [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be)  
Site internet : [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be)

Le Médiateur est une personnalité extérieure à Wakam qui exerce sa mission en toute indépendance. Ce recours est gratuit. Il rend un avis motivé dans les jours qui suivent sa saisine.

Les dispositions de traitement de plaintes précitées ne portent pas préjudice à Votre droit ou à celui de la Personne Assurée de lancer des poursuites judiciaires.

## Application des sanctions

**Nous** ne fournirons aucune indemnité du fait de la présente **Police Collective** et ne fournirons aucune couverture, ne paieront aucun sinistre ou ne verserons aucune provision de toute indemnité si cela est contraire à toute sanction, interdiction ou restriction imposée par la loi ou par la réglementation.

## Fraude

La **Personne Assurée** ne doit pas agir de manière frauduleuse. Si la **Personne Assurée** ou toute personne agissant au nom de la **Personne Assurée** :

- a) **Nous** fait une déclaration, ou à toute personne agissant pour **Notre** compte, sachant que la déclaration est fausse ;
- b) **Nous** envoie un document, ou à toute personne agissant pour **Notre** compte, sachant que le document peut être contrefait ou faux ;
- c) Fait une déclaration de sinistre en vertu de la **Police Collective**, sachant que le sinistre est faux ou frauduleux d'une quelconque façon ;
- d) Fait une déclaration de sinistre pour toute perte ou dommage causé délibérément par la **Personne Assurée** ou à la connaissance de la **Personne Assurée** ;
- e) Si la déclaration de sinistre de l'**Assuré** est d'une quelconque façon malhonnête ou exagérée,

**Nous** appliquerons les conséquences et sanctions prévues par la législation applicable. **Nous Nous réserverons également le droit de** lancer une procédure judiciaire contre la **Personne Assurée** et **Nous** informerons les autorités compétentes.

## Protection des données

### Traitement de vos données personnelles

Dans le cadre des services et produits que Wakam et ses partenaires vous fournissent, **Vous** ou la **Personne Assurée** sont amenés à communiquer des données personnelles vous concernant, telles que : Données relatives à votre identité (nom, prénoms, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail...) ; Données personnelles dites « sensibles », telles que des données de santé.

Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de **Vous** fournir ou à la **Personne Assurée** des produits ou services spécifiques si **Vous** ou la **Personne Assurée** ne nous fournissez pas certaines données personnelles.

Ces données personnelles peuvent être utilisées pour les finalités suivantes : La gestion de votre contrat et police d'assurance, l'exécution des garanties du contrat (y compris la gestion de sinistres) et la gestion des réclamations et des contentieux, ces traitements étant nécessaires à l'exécution de votre contrat ; Le contrôle et la surveillance des risques, cela nous permettant de prévenir les activités frauduleuses et d'assurer le recouvrement des sommes dues et étant donc nécessaire aux fins de nos intérêts légitimes ; L'élaboration de statistiques et d'études actuarielles, cela nous permettant d'améliorer les offres et services proposés et étant donc nécessaire aux fins de nos intérêts légitimes ; La lutte contre la fraude à l'assurance et la lutte contre le blanchiment d'argent afin de nous conformer à nos obligations légales.

Ces données personnelles seront conservées pour la durée strictement nécessaire à la fourniture du service et à l'exécution du contrat, selon notre politique de conservation des données, ou selon les dispositions légales applicables.

### Divulgation de vos données personnelles

Vos données personnelles ou celle de la **Personne Assurée** peuvent être divulguées aux tiers suivants : Aux sociétés de notre groupe telles que notre maison mère et les sociétés qui lui sont affiliées ; A nos prestataires de services et sous-traitants, pour les besoins de la gestion et l'exécution de votre contrat ; A d'autres compagnies d'assurance (intermédiaires, réassureurs) ; Aux autorités publiques, afin de prévenir ou détecter la fraude ou toute autre activité criminelle et afin de satisfaire à nos obligations légales et réglementaires.

### Transferts internationaux de vos données personnelles

Nous pouvons être amenés à transférer vos données personnelles ou celle de la **Personne Assurée** en dehors de l'Union Européenne, notamment dans des pays n'étant pas considérés comme fournissant un niveau de protection suffisant selon la Commission européenne. Afin d'assurer un niveau de sécurité adéquat, ces transferts seront encadrés par les clauses contractuelles types établies par la Commission européenne, ou par d'autres garanties appropriées conformément à la réglementation relative à la protection des données en vigueur.

## Vos droits et ceux de la *Personne Assurée*

Conformément à la réglementation relative à la protection des données en vigueur, **vous** ou la **Personne Assurée** peuvent exercer leurs droits tels que le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition au traitement de leurs données personnelles, ainsi que du droit de donner des directives relatives au sort de leurs données personnelles après votre/leur décès. S'ils estiment que le traitement de leurs données personnelles constitue une violation de la réglementation relative à la protection des données en vigueur, ils ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données à l'adresse suivante : APD– Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles ou en remplissant le formulaire via le site:

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>

## Nous contacter

Pour toute question, renseignement, ou pour exercer vos droits ou ceux de la **Personne Assurée** relatifs aux données personnelles, veuillez contacter notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données, Wakam – 120-122 rue Réaumur – 75002 Paris – France ; ou par courriel : [dpo@la-parisienne.fr](mailto:dpo@la-parisienne.fr)

## **Modifications que *Nous* effectuons**

**Nous** pouvons à tout moment modifier des informations non essentielles des présentes Conditions Générales d'Assurance et/ou de la **Police Collective** en **Vous** donnant un préavis écrit d'au moins 30 jours.

Les informations non essentielles entraînent des modifications qui n'ont pas d'effet sur la couverture ou la prime d'assurance, telles que la présentation formelle de la police d'assurance ou la typographie.

Si **Vous** refusez ou ne pouvez pas accepter les modifications proposées des conditions, **Vous** avez le droit d'annuler la présente police d'assurance dans une période de 30 jours suivant la date de l'avis écrit que **Nous** aurons envoyé.

Si la couverture qui **Vous** est fournie pour le compte des **Personnes Assurées** est modifiée à la suite de modifications légales ou réglementaires indépendantes de **Notre** volonté, **Nous** serons alors dans l'impossibilité de **Vous** donner un préavis de 30 jours.

Les **Assurés** n'ont aucun droit d'annulation en vertu de cette police d'assurance.

## **Droit applicable et Juridictions compétentes**

La présente Police Collective est régie exclusivement par la loi et les usages en vigueur en Belgique, et que tout litige découlant de ladite Police Collective ou en rapport avec celle-ci sera soumis exclusivement à la compétence des tribunaux belges.

## Définitions

### ADMINISTRATEUR

QOVER SA/NV – RPM 0650.939.878 – agent non-lié FSMA 0650.939.878.  
Le siège social et d'exploitation de QOVER SA/NV est situé Rue du Commerce 31 – 1000 Bruxelles.

### DOMMAGE ACCIDENTEL

Désigne un événement soudain, imprévu et inattendu, qui est externe et violent, c'est-à-dire qu'il survient à un moment et à un endroit identifiable pendant le **Temps de Couverture**.

### DOMMAGE CORPOREL

Désigne la mort ou des lésions corporelles constatables, ou des blessures corporelles causées par la **Personne Assurée**, exclusivement et indépendamment de toute autre cause.

### DOMMAGES IMMATÉRIELS PURS

Toute perte financière résultant de l'incapacité à exercer un droit, de l'interruption d'un service fourni par une personne, ou un élément ou une perte de revenu, survenant en l'absence de tout **Dommege Corporel** ou de tout **Dommege Accidentel**.

### ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL

Tout équipement utilisé relatif à l'activité de livraison de la **Personne Assurée**.

### FRANCHISE

Le montant dont la **Personne Assurée** est responsable et qui sera déduit ou payé par ses soins, dans le cas d'une déclaration de sinistre

### GUERRE

Signifie guerre, activités semblables à la guerre, invasion, actes d'ennemis étrangers, hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), guerre civile, rébellion, révolution, insurrection, coup d'État militaire ou pouvoir usurpé, émeute ou agitation civile prenant les proportions ou équivalant à un soulèvement, un coup d'État militaire ou un pouvoir usurpé. Le terme **Guerre** comprend tous les actes visant à participer aux hostilités ou à apporter un soutien actif aux participants aux hostilités.

### LIMITES GÉOGRAPHIQUES

La couverture s'applique partout dans le pays d'opération, conformément aux Annexes.

### MARCHANDISES

Les biens qui composent le bon de livraison que la **Personne Assurée** transporte au moment du dommage.

### NOUS/NOS/NOTRE

Signifie Wakam, dont le siège social est établi à 120-122, rue Réaumur, 75083 Paris (France) et dont le numéro de TVA est FR 59562117085. Société d'assurance non-vie agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

En Belgique, Wakam est agréée par la Banque Nationale de Belgique (BNB), Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, pour exercer l'activité d'assurance en libre prestation de services sous le numéro 2958.

## PERSONNE ASSURÉE

Le coursier actif qui a un contrat avec le **Titulaire de la Police Collective** et/ou les **Sociétés Affiliées**, par le biais d'un accord de coursier fournisseur valide, et qui est en mesure de se connecter à l'application Deliveroo, fournie par le **Titulaire de la Police Collective** et/ou ses **Sociétés Affiliées**.

Le remplaçant est la personne, désignée par la **Personne Assurée**, qui effectue des livraisons Deliveroo pour le compte de la **Personne Assurée**, et qui répond aux critères du contrat conclu par la **Personne Assurée** avec le **Titulaire de la Police Collective** et/ou ses **Sociétés Affiliées**.

## POLICE COLLECTIVE

La combinaison des présentes conditions générales de la Police Collective Couverture en Responsabilité Civile Coursiers de groupe, des Conditions Particulières de la **Police Collective**, et de tout avenant ci-joint.

## TITULAIRE/PRENEUR DE LA POLICE COLLECTIVE

Désigne le Preneur de la Police Collective, identifié comme Deliveroo Belgium BVBA, Deliveroo Netherlands BV, Deliveroo Italy S.r.l, Roofoods Spain SL, Deliveroo Ireland Limited and Deliveroo UK Limited dans les Conditions Particulières de la **Police Collective** qui a conclu la police et a payé le montant total de la prime à l'assureur.

Les obligations et devoirs découlant du contrat sont à charge du preneur d'assurance, à l'exception de celles qui, de par leur nature, doivent être remplis par l'Assuré. Les prestations découlant du contrat d'assurance seront versées à la **Personne Assurée**.

Il est expressément indiqué que l'obligation de payer la prime est assumée exclusivement par le **Preneur** de la **Police Collective**.

## SOCIÉTÉS AFFILIÉES

Désigne les entités suivantes couvertes sous la **Police Collective** : Deliveroo Belgium BVBA, Deliveroo Netherlands BV, Deliveroo Italy S.r.l., Roofoods Spain SL, Deliveroo Ireland Limited, Deliveroo UK Limited.

## TEMPS DE COUVERTURE

Désigne la période débutant au moment où la **Personne Assurée** s'est connectée et est en ligne dans l'application du **Titulaire de la Police Collective** et/ou **Sociétés Affiliées** et se terminant une heure après la fin de la connexion à l'application pendant la **Période d'Assurance** indiquée aux Conditions Particulières de la **Police Collective**, ou la date à partir de laquelle la **Personne Assurée** a conclu un contrat avec le **Titulaire de la Police Collective** et/ou **Sociétés Affiliées**, si celle-ci est la plus tardive, jusqu'à la date d'expiration de la **Période d'Assurance** indiquée aux Conditions Particulières de la **Police Collective**, ou la date de résiliation du contrat de la **Personne Assurée** avec le **Titulaire de la Police Collective** et/ou **Compagnies Affiliées**, si celle-ci est la plus récente.

## TERRORISME

Désigne un acte illégal comprenant, de manière non exhaustive, l'utilisation ou la menace d'utilisation de la force et/ou de la violence par toute personne ou tout groupe de personnes, agissant seules ou pour le compte d'une quelconque organisation ou d'un quelconque gouvernement, ou en lien avec ces derniers, commis à des fins ou raisons politiques, religieuses, idéologiques ou similaires, y compris l'intention d'influencer tout gouvernement et/ou d'effrayer le public ou une partie de celui-ci.

## TIERS

Désigne toute personne autre que le **Titulaire de la Police Collective**, ses **Sociétés Affiliées**, les **Personnes Assurées** et les remplaçants.

## TRAVAILLER

Désigne la **Personne Assurée** engagée par le **Titulaire de la Police Collective** et/ou les **Sociétés Affiliées** et disponible pour se charger des demandes de livraison via l'application fournie par le **Titulaire de la Police Collective** et/ou les **Sociétés Affiliées**.

Désigne le Remplaçant engagé par la **Personne Assurée** et qui est disponible pour accepter et effectuer les demandes de livraison à la place de la **Personne Assurée** par l'entremise de l'application fournie par le **Titulaire de la Police Collective** et/ou les **Sociétés Affiliées**.

## VÉLO

Désigne tout vélo, tricycle pour adulte, tandem, **Scooter** ou VPH, dont la **Personne Assurée** est le propriétaire ou pour lequel la **Personne Assurée** est responsable légalement. Le **Vélo** doit être conduit uniquement par traction humaine à pédale ou par batterie électrique, et ne doit pas être propulsé d'une manière qui nécessite une assurance responsabilité civile pour les véhicules automoteurs.

## VÉLO ÉLECTRIQUE

Désigne un **Vélo** ou **Scooter** avec moteur électrique intégré que l'on peut utiliser pour la propulsion, mais qui ne nécessite pas d'assurance responsabilité civile pour les véhicules automoteurs.

## VOUS/VOTRE

Désigne le **Preneur de la Police Collective** et/ou ses **Sociétés Affiliées** identifiées comme Deliveroo Netherlands BV, Deliveroo Italy S.r.l, Roofoods Spain SL, Deliveroo Ireland Limited, Deliveroo UK Limited dans les Conditions Particulières de la **Police Collective** ainsi que toute autre société que le **Preneur de la Police Collective Nous** notifiera.